



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 14 Avril 2021
Convocation du : 8 avril 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 Avril à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, M. MARIE, Mme LEROUX, M. QUESTE, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BLACTOT, M. DEBUISSON, M. DERUYTER, M. PLOUY, M. BIANCHI

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme GUSTIN, M. DERONNE, Mme DE PARIS, Mme COBBAERT, M. BAILLEUL, Mme LERNER-BERTRAND, Mme NAEYE, Mme CASIER, M. CATTOIRE, M. VANNESTE, Mme DELANNOY-CUISINIER, Mme TANGHE, Mme DELESTREZ, M. PICKEU, Mme PRINGUEZ, M. AIT EL HAJ, Mme MARZAK-AFFAOUI, M. BRUNET, Mme CASSAN, M. LANDLER, Mme BAURANCE, Mme HALOS, M. VANGAEVEREN ont délégué respectivement pour les représenter conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline LEROUX

DE21.043

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI
ADHESION DE LA VILLE D'ARMENTIERES
AU PLIE FLANDRE-LYS

Autorisation - Approbation

☪

Dans le prolongement des fortes ambitions de la municipalité en matière d'insertion, le Conseil Municipal du 10 juillet 2014, au bénéfice de la délibération n° DE14.110, avait validé la labellisation du dispositif Sésame Emploi en Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Porté par l'Association Emploi Formation Vallée de la Lys et Flandre Intérieure (A.E.F.V.L.F.I.), le PLIE Flandre-Lys est un dispositif de coordination visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et des moyens intervenant en matière d'insertion sociale et professionnelle en direction des publics exclus durablement du marché du travail.

Ce dispositif partenarial a pour principales missions de :

- ❖ réunir les acteurs et opérateurs locaux concernés autour d'objectifs qualitatifs et quantitatifs d'accès de personnes « en difficulté » à un emploi durable, en organisant pour ces personnes des parcours d'insertion professionnelle individualisés avec un accompagnement renforcé assuré par des référents spécialisés ;
- ❖ assurer l'ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à l'emploi de ses participants puis au maintien de ceux-ci dans l'emploi pendant au moins 6 mois, ou à la formation qualifiante.

De plus, il s'agit d'un outil de développement local grâce à sa capacité de concevoir avec différents partenaires tous les projets qui peuvent concourir à l'amélioration des parcours d'insertion des publics concernés.

Le montant de la participation à cette opération est fixé à 0.80 € par habitant (25140 habitants – base Insee 1^{er} janvier 2021) soit une subvention annuelle de 20 112, 00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à la mise en œuvre de cette action ;
- d'arrêter la participation de la Ville d'Armentières à 20 112,00 € pour l'exercice 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille